

Mercredi, 19 novembre 2003

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET CODES UTILISÉS DANS LE DOCUMENT DE NOTIFICATION

OPÉRATIONS D'ÉLIMINATION (case 11)			
D1	Dépôt sur ou dans le sol (par exemple, mise en décharge, etc.)		
D2	Traitement en milieu terrestre (par exemple, biodégradation de déchets liquides ou de boues dans les sols, etc.)		
D3	Injection en profondeur (par exemple, injection des déchets pompables dans des puits, des dômes de sel ou des failles géologiques naturelles, etc.)		
D4	Lagunage (par exemple, déversement de déchets liquides ou de boues dans des puits, des étangs ou des bassins, etc.)		
D5	Mise en décharge spécialement aménagée (par exemple, placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes et les autres et de l'environnement, etc.)		
D6	Rejet dans le milieu aquatique excepté les mers ou océans		
D7	Rejet dans les mers ou océans, y compris enfouissement dans le sous-sol marin		
D8	Traitement biologique non spécifié ailleurs dans cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés de cette liste		
D9	Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés de cette liste (par exemple, évaporation, séchage, calcination, etc.)		
D10	Incinération à terre		
D11	Incinération en mer		
D12	Stockage permanent (par exemple, placement de conteneurs dans une mine, etc.)		
D13	Mélange ou regroupement préalablement à l'une des opérations de cette liste		
D14	Reconditionnement préalablement à l'une des opérations de cette liste		
D15	Stockage préalablement à l'une des opérations numérotées de la présente liste.		
OPÉRATIONS DE VALORISATION (case 11)			
R1	Utilisation comme combustible (autrement qu'en incinération directe) ou autre moyen de produire de l'énergie		
R2	Récupération ou régénération des solvants		
R3	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants		
R4	Recyclage ou récupération des métaux ou des composés métalliques		
R5	Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques		
R6	Régénération des acides ou des bases		
R7	Récupération des produits servant à capter les polluants		
R8	Récupération des produits provenant des catalyseurs		
R9	Régénération ou autres réemplois des huiles usées		
R10	Épandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie		
R11	Utilisation de matériaux résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées R1 à R10		
R12	Échange de déchets en vue de les soumettre à l'une quelconque des opérations numérotées R1 à R11		
R13	Stockage de matériaux en vue de les soumettre à l'une des opérations de la présente liste.		
TYPES DE CONDITIONNEMENT (case 7)		CODE H ET CLASSE ONU (case 14)	
1. Fût métallique		Classe ONU	Code H
2. Tonneau en bois		1	H1
3. Bidon (jerrycane)		3	H3
4. Caisse		4.1	H4.1
5. Sac		4.2	H4.2
6. Emballage composite		4.3	H4.3
7. Récipient à pression		5.1	H5.1
8. Récipient pour vrac		5.2	H5.2
9. Autre (préciser)		6.1	H6.1
		6.2	H6.2
		8	H8
		9	H10
		9	H11
		9	H12
		9	H13
MOYENS DE TRANSPORT (case 8)			
R = Route			
T = Train/Rail			
S = Mer			
A = Air			
W = Navigation intérieure			
CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES (case 13)			
1. Poudreux/pulvérulent			
2. Solide			
3. Pâteux/sirupeux			
4. Boueux			
5. Liquide			
6. Gazeux			
7. Autre (préciser)			

On trouvera davantage d'informations, notamment sur l'identification des déchets (case 14), c'est-à-dire sur les codes des déchets figurant aux annexes VIII et IX de la convention de Bâle, les codes OCDE et les codes Y, dans un Manuel d'application/d'instructions disponible auprès de l'OCDE et du Secrétariat de la convention de Bâle.